VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	22	29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

M. Aurélien MOIGNARD à M. Daniel MONIER
Mme Geneviève RE à M. le Maire
M. Christophe COURME à M. Gilbert COURME
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à Mme Gisèle FERNANDEZ
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
Mme Magali OUILLON à Mme Véronique PIERRE
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

FA/VA/NC – N°2022/09/181 - OBJET : SORTIE DE L'ACTIF COMMUNAL D'UN VEHICULE – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Jérôme MASSOLINI

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de sortir de l'inventaire communal, pour mise en vente, le matériel de transport suivant :

- 1 BOXER PEUGEOT immatriculé 8738 ZX 83 acquis le 27/06/2000 sur le budget communal pour un montant total de 28 009.76 €, destinées au service technique, n° d'inventaire TRAN2000COM004. Sans Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2021 et n'étant plus utilisé il doit donc être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente dès que la délibération sera exécutoire.

Il vous est donc proposé :

1. De retirer de l'inventaire ce véhicule pour mise en vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

1. De retirer de l'inventaire, pour mise en vente, le matériel de transport suivant :

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209181-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/09/181
(suite)

- 1 BOXER PEUGEOT immatriculé 8738 ZX 83 acquis le 27/06/2000 sur le budget communal pour un montant total de 28 009.76 €, destinées au service technique, n° d'inventaire TRAN2000COM004. Sans Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2021 et n'étant plus utilisé il doit donc être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente dès que la délibération sera exécutoire.

VOTE : UNANIMITE (29 POUR)

POUR (29) : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209181-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/09/181 - Objet : Sortie de l'actif communal d'un véhicule - Budget principal de la commune

---

Date de transmission de l'acte : 03/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 03/10/2022

Numéro de l'acte : 202209181 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20220928-202209181-DE

Date de décision : 28/09/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes